

Nota tres humbles, tres abiscent
Leubitan L. anis.

Le Colonel Ave Daines

mes Compliments à M^{re} de Scaffe,
hâte, en vous priant d'y faire pour
à jouter, à M^{re} de Marquis de Val
de la Comtesse à la quelle j'ajoute
vous ne vous refusez pas, de l'ing
des reproches dans ce cas où vous
par le faire, ôtez lui quel soit les moyens
certains pour que les lettres ne paraissent

AKADEMIA



ACHMAN

ΑΚΑΔΗΜΙΑ

a Monsieur

Monsieur Coletti (Georg)
Membre du Panhellénisme de la
Commission de la guerre & de celle
de la liquidation des comptes &c.

Extrait



ΑΚΑΔΗΜΙΑ



ΑΘΗΝΑΝ

ΑΚΑΔΗΜΙΑ

ΑΘΗΝΑΝ

Mon cher Monsieur Collet.

Ouvrez-je exige de votre bonté envers moi. Je vous
attache le sac payant de lettre que j'ai adressé à M^r. Christidi
lui est parvenu. Je vous serais très reconnaissant de
m'en informer et de me dire au même temps si les lettres que
je lui chargeais de faire parvenir à leur adresse ont été
remises à leur destination. M^r. Christidi m'a écrit sa
nomination à Samos et son départ prochain. Si mes lettres
ne l'avaient pas trouvées à Agine, veuillez vous assurer
ou elles le trouvent, bien sâché, qui le concerne et faire
remettre les autres à qui de droit. C'est un nouveau service
que je vous prie de me rendre.

Le Mato pédagogue arriva de Legante hier,
il nous apprend le passage de S. E. le Président. Pour
les contrées, le fort de cette ville n'a pas encore capitulé
et on le dit à la ville de le faire. Il est certain d'après
ce que nous a dit M^r. Lallani, que Christodoulo, vieille
et le Capitaine... tout extrait de la Chibarchie, a la
suite d'une défection avec le Pénitencier, qui voulait
mettre le Colonel Christodoulo sous les ordres de
notre Bataillon. Nikita est nommé commandant de
la Chibarchie, mais ce qui y a de certain c'est que
tout le corps a fait une adresse en faisant observer
que le refus de Christodoulo, d'obéir, n'était pas une
circonstance de la volonté, mais l'intention de tous
les officiers et soldats de cette Chibarchie. La Pétition
dit: si le Colonel, et lui à qui l'insubordination
coupables, qu'on les juge, ainsi que le reste du Corps